

Arrêté Municipal
**Fermeture Temporaires des accès aux parkings du « Lac de Trémelin »,
« Boutavent » et « Chambre au Loup »**

Le Maire de la Commune d'IFFENDIC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et suivants ;
Vu le Code forestier, et notamment ses dispositions relatives à la protection contre les incendies ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 août 2026 d'Ille-et-Vilaine réglementant temporairement l'accès du public aux massifs boisés et landes du département

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens ;
Considérant que les conditions météorologiques actuelles augmentent fortement le risque de départ et de propagation d'incendies ;

ARRETE

Article 1 : Seront fermés à partir du jeudi 13 août 2026 jusqu'au lundi 17 août 2026 à 8 heures du matin :

- L'accès aux parkings (l'aire naturel parking P1 et le parking camping-cars) de Trémelin
- Le parking de la Chambre au Loup
- L'accès au site de Boutavent

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le service technique.

Article 3 :

M. le Maire, M. le Commandant de Gendarmerie de Montfort sur Meu sont chargés chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Iffendic, le 13/08/2026

Christophe MARTINS
Le Maire
P/O M. BARBÉ
Adjoint au Maire

